



Fiche-action n°M5

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Améliorer la desserte de la commune par le réseau des transports publics nocturnes « Noctambus »

Situation et justification :

Les « Noctambus » ont été créés sous l'impulsion du Parlement des jeunes de Meyrin, afin de trouver une solution au manque de moyens de transports publics durant les nuits des week-ends (nuits de vendredi à samedi et samedi à dimanche). Les premières liaisons ont été effectives en 1995. Depuis, le réseau s'est fortement élargi. Toutes les communes de Genève sont maintenant desservies, ainsi que treize communes vaudoises et deux françaises. Le nombre de passagers a augmenté en moyenne de 20% chaque année au cours de la période 1997-2004¹. Depuis 1997, la commune de Bernex est desservie par deux lignes Noctambus.

La ligne n°13

Cette ligne part depuis le quartier des Nations, traverse la ville de Genève, pour aller jusqu'à Carouge quinze fois par nuit. Un seul véhicule prolonge ce parcours au-delà de la cité sarde en passant par Lancy, Perly-Certoux, Lully (à 03h34), Sezenove (à 03h38), jusqu'à Athenaz. Cette ligne a transporté en moyenne, chaque week-end, de 38 passagers (1997) à 53 passagers (2004). Les passagers qui, en 2004, se trouvaient dans l'unique bus qui dessert l'un des derniers arrêts (Lully, Sézenove, Laconnex, Soral, Sézegnin ou Athenaz) étaient en moyenne huit par week-end².

La ligne n°20

Cette ligne part depuis Thônex, traverse la ville de Genève (rive gauche) pour aller jusqu'à Cressy sept fois par nuit. A deux reprises (sur les sept trajets), la ligne se prolonge pour desservir Bernex-Saule (à 02h17 et 04h17) et va dans ce cas jusqu'à Chancy, puis retourne en direction de la ville de Genève en s'arrêtant une fois à Bernex-Saule (à 03h00). Cette ligne a transporté en moyenne, chaque week-end, de 83 passagers (1997) à 152 passagers (2004). Il n'existe actuellement pas de comptage qui précise le nombre de personnes qui descendent à Bernex-Saule³.

Chaque commune concernée par le passage d'un Noctambus participe financièrement aux coûts selon une clé de répartition prenant en considération le nombre d'arrêts dans la commune et la quantité de population potentiellement concernée. En 2005, la contribution de la commune de Bernex s'est ainsi élevée à Fr. 10'160.-⁴.

L'Atelier du futur « Mobilité » apprécie l'existence de ce service Noctambus et considère que les habitants de la commune de Bernex devraient être mieux desservis qu'actuellement: la faible fréquence des passages, avec de surcroît des horaires seulement très tardifs (notamment pour Lully et Sézenove), limitent fortement la possibilité de profiter de ce moyen de transport.

Objectifs visés :

Ligne 13 : un à deux passages supplémentaires à Lully puis à Sézenove entre 0h30 et deux heures du matin.

Ligne 20 : un à deux passages supplémentaires à « Bernex-Saule » entre 0h30 et deux heures du matin.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle social : La mesure permet aux personnes ne disposant pas de voiture individuelle de pouvoir sortir les soirs de week-ends, par exemple pour voir un spectacle ou rencontrer des amis

¹ Source : www.noctambus.ch (septembre 2005)

² Source : statistiques produites par les TPG, aimablement transmises par l'association Noctambus.

³ Source : statistiques produites par les TPG, aimablement transmises par l'association Noctambus.

⁴ Montant communiqué par Mobilidée sàrl, Sylvia Clémenti (septembre 2005)

en ville; elle permet aussi aux conducteurs de véhicules qui boivent de l'alcool ou simplement qui craignent d'être inattentifs en raison d'un état de fatigue, d'avoir une solution alternative à la voiture.

Pôle environnemental :

L'usage de véhicules de transports collectifs, par rapport à un véhicule automobile individuel, permet de limiter les émissions polluantes.

Pôle économique :

La sécurité accrue des personnes qui rentrent par ce moyen de transport contribue à réduire le nombre d'accidents de la circulation et en conséquence à réduire les coûts de la santé.

Descriptif de l'action:

- Adresser une demande d'amélioration de la desserte à la Commission Noctambus qui émettra une offre précise et se chargera des contacts avec les autres communes concernées.
- Informer régulièrement les habitants de Bernex sur le service Noctambus, notamment dans les éditions du journal communal et dans le site internet de la commune ; envisager également une information ciblée auprès des jeunes.

Calendrier :

Adoption de cette proposition dans les meilleurs délais de manière à :

- effectuer la demande officielle d'offre de la commune à la Commission Noctambus,
- analyser l'offre et faire un choix au cours du 1^{er} semestre 2006.

Les nouveaux horaires des Noctambus seront établis en août 2006 pour l'année 2007 (début effectif 12 décembre 2006).

Nom des responsables :

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « sécurité, transports » et « loisirs, culture, jeunesse », les Présidents des commissions « sécurité et transports » et « sports, loisirs, culture ».

Nom des partenaires et mode de participation :

L'association Noctambus et sa Commission (répondants principaux pour la gestion des coûts et la coordination entre les communes) ; les TPG (en tant qu'organisateur du service) ; les communes desservies par des Noctambus (en tant que partenaires financiers de Noctambus).

Budget :

L'association Noctambus a communiqué à l'Atelier Mobilité une estimation indicative des TPG⁵. En cas d'acceptation, ce budget serait supporté par l'ensemble des communes desservies par le réseau Noctambus. Le surcoût exact de cette mesure pour la commune de Bernex devra être précisé selon la clé de répartition définie entre les communes concernées par les Noctambus.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de personnes utilisant les lignes Noctambus aux arrêts de la commune de Bernex.

Suivi et amélioration continue :

Analyse des données transmises chaque année par l'association Noctambus dans le but d'améliorer les résultats (par ex. desserte, promotion du service).

⁵ Le surcoût induit par un voyage supplémentaire, chaque week-end (2 nuits), jusqu'à Bernex serait de :

- Ligne n°13 (Lully et Sézenove) : Fr. 750.-

- Ligne n°20 (Village de Bernex) : Fr. 600.-

Le surcoût annuel à répartir entre les communes serait donc de l'ordre de 70'000 francs suisses pour un passage supplémentaire ou de 140'000 francs suisses dans l'option de deux nouveaux passages.

(estimation transmise le 03.10.2005 par courriel de Sylvia Clémenti (Association Noctambus) à Rémi Merle (ECO21).